

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 79 (1943)
Heft: 43

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Assemblée générale. — Ecole primaire et question sociale. — Dans les sections : Aubonne. — Cinéma scolaire. — Maîtresses d'écoles enfantines. — Au secours des enfants.* — GENÈVE : *Les bêtes d'abord, les hommes... ensuite ! — U. I. G. — Dames et messieurs.* — U. A. E. E. : *Séance de l'Escalade.* — NEUCHÂTEL : *Départs. — Communications. — Bibliographie. — Convocation.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : PRO JUVENTUTE : *Philippe-Emmanuel de Fellenberg. — JEANNE BLATTNER : Propos pédagogiques. — W. Z. : Géographie pratique. — RÉCITATION : Poèmes pour Noël. — LES LIVRES.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Elle aura lieu le 30 janvier 1944, à 14 h. 30, au Casino de Montbenon, à Lausanne.

Dans son activité de ces derniers mois, le Comité central s'est vu contraint de préciser la situation de notre société face au Code civil suisse et au Code des obligations.

Nous avons ainsi découvert que, légalement, nous étions deux sociétés, savoir :

1. *La Société pédagogique vaudoise.*
2. *La Société coopérative « Caisse de secours et d'invalidité de la S. P. V. ».*

Il n'y a rien de très spécial à cela, me direz-vous, et chacun connaît notre Caisse de secours. Sans doute ; seulement, où l'affaire se complique, c'est que chacune de ces deux sociétés doit tenir son assemblée annuelle, convoquée officiellement.

Il en sera donc fait ainsi dès cette année et le Comité central vous prie de ne pas trop vous émouvoir à la lecture de la nouvelle formule de convocation.

Disons encore que l'ordre du jour détaillé paraîtra dans un prochain numéro du *Bulletin*.

Si nous parlons dès aujourd'hui de la prochaine assemblée générale S. P. V. et C. S. I., c'est que nous tenons que chacun soit renseigné très tôt et que tous nos membres prennent leurs dispositions et réservent à leur corporation l'importante journée du 30 janvier 1944.

Nous avons déjà tellement exhorté ici-même nos membres à la fidélité, que nous hésitons à leur redire que leur participation à notre

Assemblée générale annuelle est un devoir qu'ils ont à remplir. Croyez votre Comité quand il vous dit qu'aujourd'hui plus que jamais notre société doit être forte et sans fissure ; il est placé pour s'en rendre compte. Or notre force dépend de l'appui de tous nos membres ; il faut que nous soyons unis et que nous formions un bloc solide, c'est la condition même de notre existence.

R. M.

CONVOCATIONS

1. **La Société coopérative « Caisse de secours et d'invalidité de la S. P. V. »** est convoquée en assemblée générale, pour le dimanche 30 janvier 1944, à 14 h. 30, dans la grande salle du Casino de Montbenon, à Lausanne.
2. **La Société pédagogique vaudoise** est convoquée en assemblée générale pour le dimanche 30 janvier 1944, à 14 h. 45, dans la grande salle du Casino de Montbenon, à Lausanne.

Le Comité.

ÉCOLE PRIMAIRE ET QUESTION SOCIALE (suite) ¹

Puisque nous parlons de l'état nominatif de nos élèves, je signalerai une constatation douloureuse et où l'école a sa part de responsabilité, c'est un certain mépris pour les professions manuelles. Lorsque les élèves sont appelés à dire la profession de leurs parents, j'en ai vu qui avaient honte du métier de leur père. Alors qu'on annonce avec une certaine fierté : « employé de bureau ! » on se cache pour dire : « cordonnier » par exemple. Comme s'il n'y avait pas plus de mérite à créer un soulier qu'à aligner des chiffres ou à recopier une statistique. Si je dis que l'école est en partie responsable d'un tel état de faits, c'est qu'elle ne considère la valeur d'un élève que par ses qualités de futur... régent ou bureaucrate. Dans nos classes, l'idéal est représenté par le maître (qui le croit parfois) et, tout naturellement, le meilleur élève sera le plus fort en thème ou en orthographe ! Il faut rétablir les valeurs ; il faut rendre au métier le prestige auquel il a droit, il faut le glorifier dans notre jeunesse. Seulement, tout cela doit être fait autrement qu'en paroles. Pourquoi la situation du « manuel » est-elle inférieure à celle de l'employé de bureau ? Ne pourrait-on pas accorder quelques vacances à l'ouvrier ? (Dans une grève récente, les manifestants demandaient six jours de vacances annuelles qu'on leur refusait.) Ne pourrait-on pas étudier l'octroi de salaires normaux à certaines gens.

Mais tout cela n'a guère de rapport avec l'école, me direz-vous ! — J'y viens : devant des faits, face à la situation inférieure du travail-

¹ Voir *Educateur* nos 41 et 42.

leur manuel, l'école ne croit plus à la gloire du métier ; elle en parle sans conviction parce que ce qu'elle pourrait dire n'est pas conforme à la réalité. Les enfants le savent, certains en souffrent, et plus cruellement qu'on se l'imagine.

Cette situation inférieure de l'ouvrier a conduit la femme dans les fabriques ; c'est le crime de notre époque. Comme le père ne gagne pas suffisamment pour entretenir sa famille, il faut que la mère s'en aille, abandonne le foyer. Si l'on veut pouvoir exalter le métier, il faut que celui qui l'exerce obtienne une situation sociale telle que son salaire suffise à la fondation et à l'entretien d'une famille, et qu'il lui assure une existence normale sans un second salaire. Il faut sortir la femme de l'usine, la mère de famille surtout, et la rendre à la famille. Même les jeunes filles ne devraient pas connaître l'usine et la fabrique où elles sont vouées à une existence anormale et dangereuse. Tentations, contacts malsains, habitudes déplorables, tout cela amène dans nos classes des enfants naturels, des fils de divorcés ou une jeunesse qui ne connaît pas la vie de famille. Auprès de ces déshérités, je pense qu'on a honte de vivre dans le bonheur et que c'est un bien naïf besoin d'égalité qui nous fait dire que les enfants sont égaux dans nos classes.

(A suivre.)

DANS LES SECTIONS

Aubonne. — Les membres de la S.P.V. du district d'Aubonne se sont réunis à Bière, samedi 20 novembre, sous la présidence de M. Cachin, président. Les affaires administratives, peu nombreuses, sont rapidement expédiées. Le district présentera un candidat au C.C. en la personne de M. Maurice Margot, instituteur à Bougy, un jeune qui promet. Le but de cette réunion était les adieux à une collègue qui a fait valoir ses droits à la retraite : Mademoiselle Jeanne Hediguer, institutrice à Aubonne, où elle a fait toute sa carrière. M. le président a su relever les qualités pédagogiques éminentes de notre collègue et l'activité débordante dont elle a fait preuve. Il lui remet, au nom de la section, un souvenir tangible et, au nom du C.C., le diplôme de membre honoraire, tout en lui souhaitant une heureuse retraite. M. l'inspecteur Margot, au nom du Département, tient à féliciter Mademoiselle Hédiguer, abondamment fleurie et fêtée, et la remercie d'avoir accompli sa tâche avec autant de zèle et de conscience.

Puis, tous les participants ont le privilège d'entendre une causerie de M. Berger, professeur de dessin à Morges, sur le dessin à l'école primaire. D'excellents conseils pratiques nous sont donnés. M. Berger, très applaudi, est chaleureusement remercié par notre président.

Et la séance se termine par une partie familière à l'Hôtel des Trois Sapins.

M.

CINÉMA SCOLAIRE

La jeunesse aubonnoise est favorisée : chaque hiver elle a une fête inconnue ailleurs : son grand ami, M. André, fonctionnaire postal à Travers, vient régulièrement lui offrir une représentation cinématographique, au programme à la fois instructif et amusant. Le soir, les adultes profitent de l'aubaine et le bénéfice de cette manifestation, donnée à prix très réduit, va aux Ecoles primaires (fr. 140.—), au Collège (fr. 40.—), à la Société des conférences (fr. 30.—). et à d'autres œuvres locales. En outre, 13 livres reliés ont été remis à chacune des bibliothèques scolaires d'Aubonne et des villages environnants.

M. André a droit à toute la reconnaissance de la population d'Aubonne.

MAITRESSES D'ÉCOLES ENFANTINES

Où l'on voit le Diable battu.

Je ne sais plus quel pédagogue a dit un jour : le Diable voulant créer le malheur et l'esclavage de l'homme pensa qu'il serait bon de s'attaquer déjà à l'enfance. Il chercha longtemps le moyen le plus terrible pour mener à chef son désir, puis soudain, ayant trouvé, il ricana... C'est alors que le Diable créa l'école !

Mais rassurez-vous, ce n'était point l'école de nos jours.

Le samedi 9 octobre, à l'Ecole normale, les maîtresses enfantines du canton tenaient leur assemblée générale. Et là, notre conférencière, M^{lle} Savary, maîtresse d'application à l'Ecole normale, a su nous montrer combien, en créant un centre d'intérêt dans sa classe, on créait la vie, l'enthousiasme, le goût, le désir de connaître et la joie chez l'enfant. Nous avons toutes eu un vif intérêt à entendre la causerie de M^{lle} Savary.

M. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale, M. l'inspecteur Aubert et M. Petit, président de la section S. P. V. de Lausanne, nous faisaient l'honneur d'assister à notre réunion. Au début, une brève séance administrative était présidée par M^{me} Th. Aubert. TH. A.

Le Comité pour 1943-1944, est composé comme suit : M^{me} Th. Aubert, Avenches, *présidente* ; M^{me} Porchet, *secrétaire* ; M^{lle} Freymond, *caissière* ; M^{lles} Pernet et Berlie, *adjointes*.

AU SECOURS DES ENFANTS

Sou hebdomadaire de la Croix-Rouge

Des collègues, en nombre croissant, commencent à faire collecter par des équipes d'élèves. Qu'ils veuillent bien prendre contact avec l'agent de la Croix-Rouge de leur région, de façon à assurer la coordination des efforts et à éviter des doubles emplois. Ils peuvent verser l'argent récolté soit à l'agent régional, soit au compte de chèques II. 8220, Secrétariat de la Croix-Rouge vaudoise, Lausanne.

GENÈVE LES BÊTES D'ABORD, LES HOMMES... ENSUITE !

Le 15 novembre dernier, une délégation des quatre organisations de fonctionnaires signataires du mémoire envoyé récemment au Conseil d'Etat était de nouveau reçue par M. Perréard, chef du Département des finances. Cette entrevue, que nous avons sollicitée, fut riche en enseignements : tous les arguments, tous les appels se heurtèrent à l'inflexibilité totale de M. Perréard. Il est décidé à n'accorder que 20 fr. par mois aux célibataires dont le salaire ne dépasse pas 4500 fr., 10 fr. à leurs collègues ne touchant pas un salaire supérieur à 5000 fr. ... et c'est tout. D'ailleurs cette nouvelle miette n'entraîne aucune dépense supplémentaire à celle qui avait été prévue l'an passé pour la simple raison qu'on a l'habitude, dans les services du Département des finances, d'arrondir les chiffres à la limite supérieure quand il s'agit de dépenses afférentes au personnel cantonal. Sagesse gouvernementale !

Dans ces conditions, la délégation avait le devoir de demander à être entendue par la Commission du budget. Une semaine plus tard, plus de 2000 fonctionnaires cantonaux, soit la presque unanimité de ceux qui sont organisés dans des groupements professionnels, avaient l'occasion de faire entendre leur point de vue devant MM. les députés. Quoi qu'en pense l'un d'entre eux, notre intervention a dû trouver quelque écho et nous montrerons que les fonctionnaires cantonaux, sans être forcément organisés dans une Fédération syndicale, savent encore donner un sens à leur action ; elle restera dans le cadre qu'il convient de lui donner, mais elle ne sera certainement pas vaine.

Nous vivons une époque de violence et de brutalité déchaînées ; les tours d'ivoire sont « soufflés », même dans un pays comme le nôtre qui a été épargné jusqu'ici par l'ouragan. Malheur aux faibles ! Malheur aux isolés. Malheur aux vaincus ! Malheur à vous, chers collègues, si vous vouliez vous retrancher dans l'indifférence.

La dernière séance du Grand Conseil nous apporterait alors ample matière à réflexion.

Le gouvernement propose une dépense de 150 000 fr. pour l'amélioration et la rénovation d'immeubles agricoles destinés au bétail. La Confédération, de son côté, double la subvention. Le gouvernement procède à la conversion d'un emprunt de 10 millions auprès de certaines grandes compagnies d'assurance qui condescendent à prêter à l'Etat alors que d'autres refusent même de lui faire crédit ; mais le prix de ce patriotisme de grands créanciers se mesure à leur taille :

1. Taux 3 $\frac{1}{2}$ %. (La Confédération emprunte à 2 $\frac{1}{2}$ %), — 1 % de différence, soit 100 000 fr. d'intérêt de plus que la Confédération ne verse à ses créanciers pour une même tranche.

2. Valeur versée 97 fr. 25.—Valeur nominale prêté 100 fr., soit une remise de 275 000 fr. à titre « d'hommage » rendu à la nouvelle « féodalité » suisse, telle qu'elle a été définie par un député courageux.

Le gouvernement propose la nomination d'un nouvel officier de police formé dans l'armée et non pas dans la gendarmerie. S'agit-il avant tout de lois de la circulation et de la protection des faibles ou de... toute autre chose ? On reste rêveur !

Mais le gouvernement qui admet la légitimité de nos revendications n'a pas un sou de plus pour y faire droit. Il n'en a pas plus pour améliorer les conditions de logement des ouvriers agricoles.

Un député qui se réclame de la doctrine chrétienne demande, mais en vain, qu'on mette si possible les hommes... sur le même pied que les bêtes dans la voie des améliorations. Evidemment, les vaches... c'est quelque chose... plus même aux yeux des chefs d'entreprises agricoles que ceux qui soignent ces animaux ou qui instruisent ou éduquent la jeunesse. Les bêtes... d'abord ; les hommes... ensuite ! Quand ? On ne sait pas.

On l'ignore d'autant plus que les puissants créanciers de l'Etat, formé du public, se sont arrogé des droits non prévus par la Constitution simplement par le maniement des fonds que ce même public leur a confiés.

Votre front se plisse, votre visage se rembrunit, chers collègues. Venez réclamer, dans le calme, la dignité et la résolution, le respect de l'équité, de la justice, de votre droit à la vie décente, de la vraie morale chrétienne, celle qui sort de la bouche des humbles, en assistant **coûte que coûte**

à la grande assemblée générale et privée de l'ensemble du personnel cantonal.
Mercredi 8 décembre prochain à 20 h. 30 précises

à la **Salle du Faubourg.**

Vos mandataires n'ont ménagé ni leur temps, ni leur peine, ni leur ardeur pour vous défendre. Vous absenter serait trahir parce que la question reste ouverte. Votre solidarité peut influencer fortement le cours des débats parlementaires futurs.

G. BOREL,

président de la Fédération genevoise

des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat.

U.I.G. — DAMES ET MESSIEURS — U.A.E.E.

SÉANCE DE L'ESCALADE

organisée par l'U.I.G.-dames et un groupe de jeunes.

Vendredi 10 décembre à 19 h.

Cercle de Genève, rue de Monthoux.

Menu ou choucroute et soirée : 6 fr.

Soirée seule, dès 20 h. 45 : 1 fr.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 6 décembre chez Mlle Mongenet, 2, av. Joli-Mont (tél. 2 74 36). Prière d'indiquer si l'on préfère choucroute ou menu.

NEUCHÂTEL**DÉPARTS**

Enges. — C'est le lendemain de ses examens d'Etat, en 1904, que M. *Alphonse Juan* fut nommé instituteur, à Enges, son village natal. Cette faveur du sort restée unique était une équitable réplique à un coup de l'adversité qui l'avait frappé trois ans auparavant. Un accident l'obligea alors à renoncer à la pratique de l'agriculture et à changer de voie. Il se tourna du côté de l'enseignement et il entra à l'Ecole normale, âgé de 21 ans. De l'avis de son père « il n'était plus bon qu'à être régent ! »

Dans cette classe comportant périodiquement tous les ordres, où il avait lui-même accompli toute sa scolarité, A. Juan sut, dès le début se mouvoir avec aisance et adapter son enseignement aux besoins d'un milieu entièrement agricole. Pendant trente-neuf ans, les leçons s'y succédèrent laborieuses, intéressantes, dans un esprit de famille et sans que jamais il soit besoin de recourir aux retenues, pensums et autres corvées punitives. Chaque écolier, me disait-on, savait que chez le régent « ça devait marcher tout seul ». Heureuse classe ! heureux maître !

Le 13 septembre dernier, notre collègue tenait sa dernière classe, félicité et remercié par l'inspecteur et les représentants des autorités du village.

Au moment où A. Juan prend sa retraite, je me plais à relever l'intérêt très vif qu'il n'a cessé de vouer à la S.P.N. De tous les membres habitant les confins du district de Neuchâtel, ce fut un des plus réguliers aux séances. Ce n'était pas seulement pour répondre à l'appel du devoir qu'il participait aux travaux de notre association, mais aussi pour le plaisir de se retremper, après séance, dans le cercle de ses collègues qui aimaient à le revoir, toujours le même, franc, décidé et cordial.

Tous lui souhaitent de passer à Cressier où il vient de s'établir une heureuse retraite. Et, pour la plus grande joie de certains d'entre eux, puisse sa vaillante carabine de chasse continuer ses prouesses.

J.-ED. M.

Les Brenets. — Mlle *Amélie Hohner*, institutrice aux Brenets, qui vient de quitter l'enseignement eut aussi, comme M. Juan, le privilège de se voir attribuer un poste dans son village natal peu après l'obtention de son brevet en 1902 et d'y poursuivre sa tâche jusqu'à sa démission donnée au moment où elle sentit fléchir sa santé.

Elle s'en va donc après 41 ans d'un labeur fécond, ayant donné tout son cœur à sa tâche qu'elle accomplit avec un réel talent pédagogique et en éducatrice remarquable ainsi qu'en témoignèrent l'inspecteur et les porte-parole des autorités locales qui prirent congé d'elle dans une modeste cérémonie.

La S.P.N. est aussi reconnaissante à Mlle Hohner de son fidèle attachement à sa cause, et nous lui souhaitons de trouver dans la retraite un repos salubre.

J.-ED. M.

COMMUNICATIONS

Etats nominatifs des sections. — Rappelons que ces états nominatifs doivent être communiqués au président central dans la première semaine de janvier. Ils seront arrêtés à la date du 1^{er} janvier 1944.

Prière aux présidents de section d'en prendre note.

Educateur. — Quelques cas d'irrégularité se sont produits, cette année, dans la distribution de l'*Educateur*, par suite de mutations qui n'ont pas été signalées en temps voulu au correspondant de notre organe.

Pour en éviter le retour, les membres qui changent de domicile voudront bien en aviser immédiatement leur président de section, lequel renseignera aussitôt le susdit correspondant.

Nous disons « aussitôt » et non au bout de quelques semaines, ce qui arrive parfois.

Pour le *Comité central* : J.-ED. M.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise, 3^e livraison (juillet-août-septembre 1943).

— On s'abonne à toute époque à l'Imprimerie Centrale S. A., 7, rue de Genève, Lausanne. — 8 fr. par an.

Sommaire : Le Pays de Vaud à la veille et au moment des guerres de Bourgogne, d'après les comptes de Nyon, par Georges Rapp. — La fibule talismanique de Pramey, par W. Deonna (avec illustration). — Anciens greniers à blé, par E. Gavillet (avec illustrations). — A propos du rétablissement de la censure en 1803, par H. Perrochon. — Glanures militaires, par Paul Henchoz. — Société vaudoise d'Histoire et d'Archéologie. — Chronique. — Bibliographie.

CONVOCATION

G.R.E.P. : Neuchâtel, assemblée générale, samedi 4 décembre, 14 h. 15.

Grand salon de l'Hôtel Du Peyrou.

La séance débutera par une allocution de M. Camille Brandt, conseiller d'Etat.

M. W. Jeanneret, et non M. Perrelet, présentera *La Société neuchâteloise de travail manuel*.



NOËL DU SOLDAT 1943

Collègues! encouragez vos élèves à rivaliser d'ardeur pour la vente de l'épingle du soldat. Il s'agit d'en écouler un million.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

PHILIPPE-EMMANUEL DE FELLEMBERG

1771-1844

Un des nouveaux timbres de Pro Juventute reproduit l'effigie de Philippe-Emmanuel de Fellenberg. C'est rendre hommage à un homme qui a fait œuvre de pionnier dans des domaines divers. Le moment est bien choisi : alors que grandit l'importance de l'agriculture et que notre sort dépend plus étroitement que jamais de notre sol, le peuple suisse peut se souvenir avec gratitude de Fellenberg, un des principaux protecteurs de l'agriculture. D'autre part, les pédagogues se souviendront avec profit de la vie et de l'œuvre du grand patriote, de l'éducateur du peuple, qui a reconnu, l'un des premiers, la valeur morale du travail et qui a basé sur elle ses méthodes d'enseignement.

Il y a plus d'un siècle, lorsque des étrangers venaient en Suisse, ils ne visitaient pas seulement le Rutli, le Rigi, le chemin creux et la petite Scheidegg ; dans leurs pèlerinages figuraient souvent les noms d'Yverdon et de Hofwil.

Jusqu'en 1825, Pestalozzi accomplit son œuvre au château d'Yverdon et sa renommée de pédagogue fut mondiale. Quant au vaste domaine de Hofwil, on se rappellera que les grands établissements du patricien bernois Fellenberg se trouvaient sur la crête des collines entre Münchenbuchsee et l'idyllique Moosee. Yverdon et Hofwil furent donc des lieux de pèlerinage. Dans toute l'Europe, on tenta de créer des établissements analogues et d'imiter les méthodes d'enseignement de leurs directeurs.

On sait que les deux hommes différaient beaucoup par l'origine, les dispositions, la méthode et l'œuvre ; on sait aussi que la tentative de réunir leurs activités échoua plus d'une fois. Mais à vrai dire, leurs buts étaient semblables : tous deux désiraient augmenter la noblesse et les capacités de l'être humain. Pestalozzi et Fellenberg n'incarnent donc pas seulement la meilleure humanité, mais tout d'abord la meilleure communauté suisse ; un état dans lequel le peuple veut être et demeurer le maître dépend plus qu'aucun autre de citoyens éclairés, travailleurs et qualifiés. L'éducation demeure pour notre pays un problème vital. Nous avons donc toutes raisons de témoigner de la reconnaissance à nos grands éducateurs et, singulièrement, à Fellenberg.

Philippe-Emmanuel de Fellenberg naquit à Berne le 15 juin 1771 ; il était le descendant d'une famille patricienne qui, pendant des siècles,

avait donné à la ville de Berne de nombreux conseillers, des baillis, des châtelains et des gouverneurs. Il eut une jeunesse choyée. Quelques années après la naissance de Philippe-Emmanuel, Daniel, son père, quitta sa chaire de professeur de droit pour devenir bailli au château de Wildenstein situé en Argovie ; il faisait partie des patriotes enthousiastes qui se réunissaient de temps à autre et pour de nobles motifs au sein de la Société helvétique. Philippe-Emmanuel, alors âgé de 15 ans, dut accompagner son père à une assemblée qui se tint à Olten ; il n'oublia jamais le discours enflammé du président. De son côté, la mère, une noble Hollandaise, sut enthousiasmer l'enfant pour tout ce qui est bon et beau. Elle l'exhorta en des paroles lourdes de sens et qui se gravèrent dans son esprit : « Les riches peuvent presque toujours se tirer d'affaire ; ta place est donc auprès des pauvres et des abandonnés. »

Fellenberg fut élevé selon les usages de son époque et de son rang. Des précepteurs s'efforcèrent de tremper le caractère de ce garçon résolu et conscient, d'élargir son horizon intellectuel. Citons au moins le nom de Philippe Albert Stapfer qui deviendra ministre des arts et des sciences. Grâce à de longs voyages pédestres, le jeune observateur, que l'on avait intentionnellement muni d'un très modeste pécule, apprit à connaître les sites et les populations de sa patrie et des pays étrangers. Des séjours d'étude en Allemagne complétèrent sa formation scientifique. En outre, pendant ces années d'apprentissage, il correspondit avec Pestalozzi, qu'il avait connu à Wildenstein, et s'entretint avec lui de graves sujets. Pestalozzi, à l'aspect si négligé, mais à l'âme pure et au cœur ardent, était venu plus d'une fois à Neuhof pour y trouver aide et conseil. On conte même que la première fois, Mme de Fellenberg, le prenant pour un mendiant, voulut lui faire l'aumône.

Comme tous les citoyens clairvoyants, Emmanuel de Fellenberg sut prévoir le bouleversement et la défaite de la patrie en 1798. Lorsque la tempête se déchaîna, il enrôla de son propre chef des hommes de l'Emmenthal et de l'Entlebuch, afin de venir en aide à son pays. Son nom figura sur la « liste noire » des Français victorieux et Fellenberg dut s'enfuir en Allemagne. Alors qu'il allait s'embarquer pour l'Amérique, il apprit qu'il pouvait rentrer dans sa patrie.

C'est à ce moment-là que Fellenberg, âgé de 27 ans, commence l'œuvre de sa vie ; et il le fait avec courage et confiance au milieu de l'insécurité générale. Pour 200 000 livres bernoises, il acquiert près de Münchenbuchsee un domaine abandonné, le « Wildhof » et s'y installe avec sa famille le 2 mars 1799. Fellenberg fait tout d'abord du « Wildhof » un modèle de train de campagne. Homme énergique et aux larges vues, il se met à réaliser inlassablement les idées des « agronomes » et des « économistes ». Des essais audacieux prouvèrent aux paysans que le sol est plus fertile si l'on remplace la séculaire culture à trois assolements

par les jachères, si l'on augmente les engrais et si l'on adopte des instruments aratoires rationnels.

Il organisa de grandes fêtes agricoles et populaires qui attirèrent des foules à Hofwil ; il fonda en 1807 une école professionnelle d'agriculture et publia l'importante série des « Landwirtschaftliche Blätter von Hofwil ». Son champ d'activité s'agrandit encore et autour du domaine modèle se groupèrent des institutions d'éducation dont chacune semblait être le complément nécessaire de celle qui l'avait précédée. L'agriculteur-modèle devint l'éducateur du peuple.

Le premier, le plus bienfaisant de ces établissements, fut l'école des pauvres, appelée pendant de longues années « Wehrlischule » en souvenir de celui qui la dirigea remarquablement. Elle servit d'exemple à de nombreuses institutions de Suisse et de l'étranger et constitua en outre un séminaire pour les maîtres destinés à des établissements analogues.

Puis ce fut la célèbre « Wissenschaftliche Schule » qui prépara les fils de princes et les jeunes nobles aux tâches importantes que leur réservait la vie. Plus tard encore, ce fut une sorte d'école secondaire pour les fils de la bourgeoisie suisse. Fellenberg introduisit également des « Normalkurse » pour parfaire la formation encore bien incomplète des instituteurs. Il ne put mener à bonne fin son projet d'une école des métiers, mais sa femme Marguerite de Fellenberg, qui fut pour lui une collaboratrice compréhensive, fonda et dirigea avec ses filles une école enfantine.

La volonté de Fellenberg assura les liens qui unissaient ces établissements et les dirigea avec une poigne de fer.

Assurément la vie n'était pas toujours rose au « Wildhof ». Maîtres, employés, valets et écoliers souffrirent parfois de la manière impérieuse et de l'humeur capricieuse de Fellenberg. Mais quel fardeau reposait sur ses épaules ! Et les désillusions ne manquaient pas, dans la vie politique en particulier. Fellenberg avait espéré, après le mouvement libéral de 1830-31, faire de « Hofwil » le centre rayonnant de l'enseignement officiel. Cet espoir fut déçu. Le Grand Conseil bernois, qu'il présida comme landamman en 1833, n'accepta pas le legs qu'il voulait lui faire de ses établissements ; il ne s'engagea pas à en continuer l'exploitation.

Cet homme de haute stature, aux yeux brillants, laborieux encore à l'âge de 70 ans, eut un refroidissement à la fin de l'automne 1844. Les jours de « Hofwil » étaient comptés. L'œuvre déclina avec son fondateur. Ses descendants héritèrent d'une grosse fortune, mais non de ses éminentes qualités et de ses rares vertus. Et cependant la Suisse comprit à la mort de Fellenberg qu'elle avait perdu un des champions les plus résolus de sa volonté nationale et de sa culture ; elle comprit aussi que l'humanité perdait un noble défenseur de ses plus hauts intérêts.

PRO JUVENTUTE.

PROPOS PÉDAGOGIQUES

L'enseignement du chant chez les tout petits.

A l'école enfantine, l'enseignement du chant est un des meilleurs moyens dont dispose la maîtresse pour éveiller et capter l'intérêt des nouveaux élèves. L'enfant s'habitue à sa vie à l'école, souvent, parce qu'il y entend tel refrain, qui lui rappelle l'harmonie bienfaisante dont l'entourait sa mère, à la maison.

On sait combien l'esprit imitatif est développé chez les petits. Leurs facultés sensorielles sont toujours éveillées par les êtres et les choses, par les sons et les couleurs. Ils chercheront à imiter la démarche de leur père, le galop du cheval, les gambades du chien et s'empresseront de reproduire tel cri d'animal, tel son de cloche, de tambour ou le sifflet de la locomotive. La musique exerce sur l'organisme de l'enfant une impression apaisante ou joyeuse qui se reflète dans ses jeux, dans ses occupations.

De l'enseignement du chant découlent beaucoup d'autres leçons, exercices de langage et d'observation, audition, rythme, respiration, bonne tenue. Les élèves les moins doués aiment à chanter ; on en a vu fréquemment qui, réfractaires à tout autre enseignement, prenaient du goût à l'étude par le plaisir qu'ils venaient d'éprouver à la leçon de chant ; d'autres travaux plus abstraits bénéficiaient de ce stimulant, de cette émulation.

Avant de procéder à l'étude d'une mélodie, la pédagogue intéressera l'enfant à un sujet en rapport avec son degré d'observation et de développement ; ce sera une causerie sur la famille, une promenade, un jouet, le récit d'une scène de la vie quotidienne dans la rue, la construction d'une maison, le travail d'un ouvrier. L'enfant trouvera dans cette histoire les paroles du chant, et le construira lui-même en formulant des expressions et des tournures de phrases, en composant enfin son texte. Cet excellent exercice, qui facilite la mémorisation, ne sera d'ailleurs employé qu'à partir de cinq ans. Jusqu'à cet âge, la maîtresse présentera et chantera elle-même le texte. Que de patience, que de calme, pour répéter plusieurs fois la mélodie et soutenir l'attention des petits auditeurs si facilement distraits par le bruit de la rue, la chute d'un objet, le vol d'un insecte !

Le chant des tout petits sera très court, d'une écriture musicale simple, d'une tessiture peu étendue et surtout d'un rythme facile. L'imagination de la maîtresse pourra être mise à contribution, car elle ne trouvera pas toujours dans les manuels mis à son service, un texte, une mélodie assez compréhensibles et à la portée des élèves.

Les improvisations seront plus fécondes parce que directement

adaptées au sujet choisi et au développement des enfants. Aux exercices d'audition répétés, succédera l'étude des paroles ; il faudra les articuler lentement, en expliquant le sens, faire répéter individuellement chaque enfant, et que d'erreurs à redresser alors ! tel bambin ne prononce pas certaines consonnes, tel autre les déforme ; la maîtresse exagérera sa propre émission et fera découvrir à chacun quels organes entrent en jeu, si ce sont les lèvres, les dents ou la langue.

Ensuite viendra l'exercice rythmique, par de la récitation accentuée à mi-voix sur les bords des lèvres, en accélérant ou en ralentissant la prononciation. L'étude de la mélodie fera l'objet d'exercices subséquents qui pourront être intercalés dans les autres leçons. Je conseille l'emploi d'une consonne dentale ou labiale formée avec l'i, voyelle timbrée qui ne demande que peu de souffle pour son émission. Les syllabes mi, ti, ni sont très souples et n'entraînent aucune exagération gutturale ; le chant « Staccato » plaît à l'enfant et facilite l'étude de la souplesse et des nuances. Sa respiration s'émet si naturellement qu'il n'est pas nécessaire de la lui enseigner, mais il faudra que l'institutrice surveille la sienne, afin de ne pas donner à ses élèves l'exemple d'une respiration claviculaire, qu'ils s'empresseront d'imiter, pour lui ressembler. Rien de plus allègre, de plus aisé, que le chant des jeunes, dont vous n'entendez point la respiration et qui ne manifesteront jamais de signe de fatigue.

On rencontre fréquemment des petits dont l'audition est faussée et qui ne s'assimilent pas une mélodie. Cette anomalie est le plus souvent le résultat d'une maladie négligée ou mal soignée des organes respiratoires ; des végétations ont envahi et obstrué les muqueuses ; l'enfant entend mal ou parle du nez. Ne lui dites pas cette parole cruelle : « Tais-toi, tu chantes faux ! » car il ne s'en doute pas, il y va de tout son cœur, sa joie s'épanouit, ses yeux rayonnent de plaisir. Mais, il faudra le prendre auprès de soi, et chanter tout proche de son oreille, de son épine dorsale, qui transmettra merveilleusement le son à son appareil auditif ; après quelques exercices de ce genre il ne chantera plus faux du tout.

L'enfant aime à gesticuler en chantant, mais regardez-le faire des rondes avec ses camarades, vous remarquerez qu'il évite les mouvements fatigants, flexions du corps, sauts, ou qu'alors il cesse de chanter. Il serait préférable de ne pas ajouter une fatigue corporelle à l'exercice vocal, mais de diviser les élèves ; la moitié exécuterait les gestes, pendant que chanterait l'autre moitié et vice versa — mais cela dans une salle parfaitement aérée, ou au dehors.

En aucun cas, je ne préconise le chant en marche ; je sais bien qu'ici je vais à l'encontre des systèmes admis, mais le fait est qu'il

favorise la respiration défectueuse parce qu'il oblige l'enfant à emmagasiner trop de souffle et à avaler tous les microbes qu'il soulève.

Ne l'obligeons pas non plus, sous prétexte de patriotisme, à chanter à une voix des chœurs dont il ne comprend ni le sens, ni les termes, qu'il estropiera et qu'il s'efforcera de hurler.

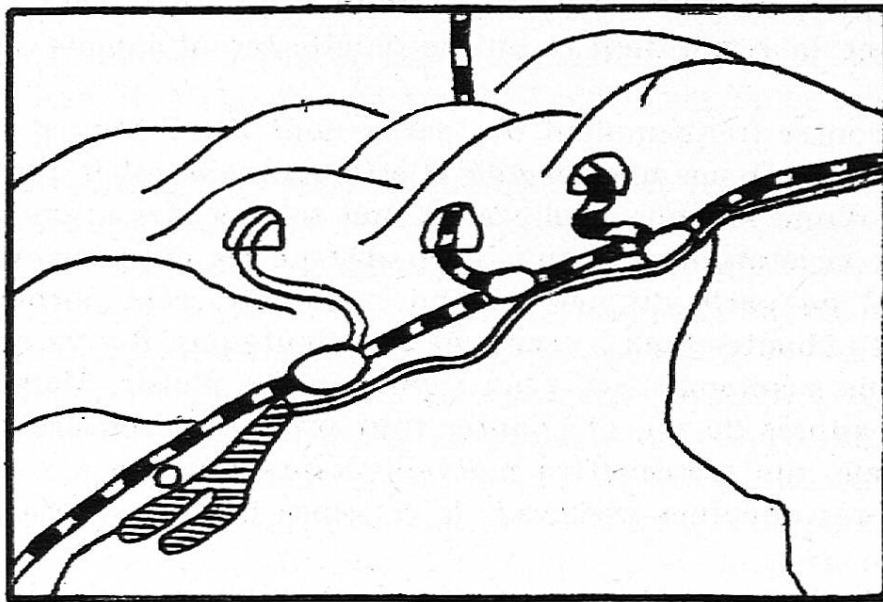
Que de fois, à la fin d'une pesante après-midi, j'ai constaté la joie qu'éprouvent les petits à entendre chanter leur maîtresse, au point qu'ils ne voulaient pas partir. Leur désir de rester en classe, et d'en entendre davantage, prouve combien le cœur de l'enfant a soif de tendresse, de douce protection, car le chant est un lien puissant entre ceux qui écoutent et celui qui chante.

JEANNE BLATTNER.

GÉOGRAPHIE PRATIQUE

A travers le Jura.

Le passage de Pierre-Pertuis, entre Sonceboz et Tavannes, relie par route et par chemin de fer la vallée de St-Imier à la vallée de la Birse.



Le train traverse le Jura par les tunnels de *Granges-Moutier* et de *Soleure-Moutier*, pour relier la vallée de la Birse à la vallée de l'Aar.

Exercice : Je nomme et montre sur la carte du pays de Vaud ou de la Suisse deux vallées, et une localité dans chaque vallée, reliées par : le tunnel du *Simplon*, du *Gothard*, du *Lötschberg*, du *Mont-d'Or*, du *Hauenstein*, du *Boetzberg*, du *Monte-Ceneri*, de l'*Albula*, du *Ricken*, de *Jaman*.

W. Z.

RÉCITATION

POÈMES POUR NOËL

NOËL

A Rolande Porchet.

*Voici Noël au bout des branches
et son beau ciel fauve et lilas,
Noël aux longues plaines blanches,
aux grands sapins à falbalas,*

*la joie enfantine des cloches
qui s'évadant des vieux beffrois,
des plus tristes maisons s'approche,
ranimant un peu les cœurs froids,*

*la crèche, les noix, les oranges,
les jouets qu'on reçoit du ciel,
les rêves où chantent les anges,
l'étoile à cinq pointes... Noël...*

*A ce mot s'unissent les hommes
autour d'un tout petit enfant
faible et tout nu parmi le chaume.
A ce mot se mêlent les chants...*

*Voici Noël, ses heures blanches
de neige, de frimas, de vent.
C'est un jour plus beau qu'un dimanche
où tous redevenant enfants*

*ont le cœur clair et les mains jointes
devant une crèche de bois
comme autrefois, dans la nuit sainte,
les bergers craintifs et les rois.*

VIO MARTIN.

NUIT BÉNIE

*Nuit d'Orient, chaude et bénie,
Vois dans le ciel l'amour divin ;
La belle étoile de la vie
Qui va guider notre chemin !*

*Dans l'humble toit, quelle lumière
A resplendi sur l'Enfant-Roi !
Jésus est né, joyeux mystère,
Pour nos péchés, pour notre foi !*

*Adorons tous près de Marie,
Son enfanton tendre et charmant ;
Notre âme encor tout éblouie
Laisse monter son plus beau chant.*

*Noël ! Noël ! claire espérance,
Reviens à nous, doux et vainqueur !
Noël ! Noël ! Plus de souffrance,
Reviens, Noël, bercer nos cœurs !*

MARCELLE PELLAUX-COUSIN.

LES LIVRES

L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE ANNUAIRE 1943 ¹

L'édition de 1943 vient de sortir de presse. Comme celles qui l'ont précédée, elle renseigne sur les initiatives et réalisations qui marqueront dans la vie intellectuelle et spirituelle de notre pays. — Dans les deux premières parties, les études suivantes sont d'un intérêt tout particulier par leur actualité, leur documentation et les données pratiques qu'elles apportent aux éducateurs : *Les tribunaux pour enfants*, par M. Maurice Veillard, président de la Chambre pénale des mineurs, à Lausanne ; *La pédagogie de Pierre de Coubertin*, par M. L. Meylan, directeur du Gymnase des jeunes filles, à Lausanne ; *L'école et la nature*, par M. A. Ischer, directeur des écoles primaires du Locle ; *L'enseignement de l'histoire*, essai de méthodologie par M. H. Jeanrenaud, maître aux classes d'application à l'Ecole normale de Lausanne ; *L'organisation rationnelle du travail à l'école*, par M. R. Dottrens, directeur d'écoles à Genève. — Deux brefs exposés renseignent sur le but et l'activité du *Groupement romand pour les études pédagogiques (G.R.E.P.)* et sur les questions traitées au *14^{me} camp des éducateurs à Vaumarcus*. — Les *chroniques scolaires romandes* donnent une image saisissante des faits qui ont marqué dans l'activité des établissements d'éducation officiels, manifestations diverses, initiatives, jubilés, etc... — *La chronique de la Suisse allemande* cette année-ci est consacrée exclusivement au *problème de l'enseignement secondaire*. Dans la dernière partie de l'Annuaire, M. G. Chevallaz, directeur de l'Ecole normale de Lausanne, analyse une quinzaine d'ouvrages et d'études d'ordre pédagogique, psychologique et sociologique et de rapports relatifs à diverses œuvres d'éducation.

¹ *L'instruction publique en Suisse : Annuaire 1943*, par L. Jaccard. Un volume in-8 broché, Fr. 5.—. Librairie Payot, Lausanne.

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1944-1945

JEUDI 20 AVRIL 1944

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 1^{er} avril.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e ;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e, à condition de subir avec succès, le 20 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le 1^{er} trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re} :

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES

Publications pédagogiques

Allendy, Dr R. :	L'enfance méconnue.	Fr. 4.20
Aubert, P. et Viret, E. :	L'Ecole vivante par les centres d'intérêts . . .	» 4.50
Berger, R. :	Le croquis rapide, 2 ^e partie	» 1.50
—	Manuel d'écriture courante et ornementale	» 5.—
—	Le dessin libre	» 6.—
—	La didactique du dessin.	» 6.—
Cahiers d'enseignement pratique, derniers numéros parus :		
Loosli, M. :	Animaux invertébrés	» 1.25
Mayor, M. :	Charles Secrétan	» 1.—
Chevallaz, G. :	Histoire de la pédagogie.	» 5.—
Dottrens, R. :	L'écriture script (petite méthode)	» 2.20
Dudan, C. :	Le français notre langue	» 1.50
—	Le français notre langue, nouvelle série	» 1.80
—	Le français, notre langue (chroniques faites à Radio-Lausanne, 3 ^e série	» 1.80
—	Le français de quelques écrivains (Études de style faites à Radio-Lausanne)	» 3.60
Ferrière, Ad. :	Nos enfants et l'avenir du pays	» 6.50
Inhedder, B. :	Le diagnostic du raisonnement chez les débilés mentaux	» 8.—
Kourth, P. :	Le sport et l'école (contribution à l'étude de la formation de l'adolescent)	» 5.—
Leia :	Le symbolisme des contes de fées	» 4.75
Leroy et Lesuisse :	Les centres d'intérêts au degré moyen primaire . . .	» 3.75
—	Les centres d'intérêts au degré supérieur primaire, 5 ^e année	» 4.25
L'instruction publique en Suisse, Annuaire 1942		
Malche, A. :	Vie de Pestalozzi. Avec 9 ill. broché, Fr. 3.50 ; relié . . .	» 5.50
Medici, A. :	L'âge de 3 ans et l'étude du caractère	» 3.50
—	L'éducation nouvelle. Ses fondateurs, son évolution . . .	» 8.30
Meylan, L. :	Les Humanités et la personne	» 6.—
—	Pour une école de la personne.	» 2.—
—	Le Patriotisme suisse	» 1.—
Piaget, J. :	Naissance de l'intelligence chez l'enfant.	» 8.—
—	Développement des quantités chez l'enfant	» 6.75
—	Genèse du nombre chez l'enfant	» 6.75
—	Construction du réel chez l'enfant	» 8.—
Piobetta, J.-B. :	Examens et concours	» 3.50
Richard, Dr G. :	La psychanalyse et les problèmes psychiques et moraux . .	» 1.50
—	L'éducation sexuelle de nos enfants	» 2.—
Schwar, James :	Professions de chez nous. Carrières masculines . . .	» 1.50
—	Professions de chez nous, carrières féminines . . .	» 1.50
Tableaux scolaires suisses. Commentaires des 2 premières séries, chacune . . .		
	Commentaires des 3 ^e et 4 ^e séries, 1 brochure . . .	» 1.50
Vinet, A. :	Famille, Education, Instruction	» 10.—
Wintsch, Dr J. :	Les enfants délinquants	» 2.50
—	Les dessins d'enfants et leur signification	» 1.50
—	Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant. Etude physiologique, clinique et pédagogique . .	» 4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

LAUSANNE, 11 décembre 1943

LXXIX^e année — N° 44

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, étudie toute demande de prêt à des fonctionnaires, traitements fixes, etc., avec bienveillance et discrétion.

Hôtel de l'Ours

LAUSANNE

recommande ses chambres, eau chaude et froide toute la semaine.

*Grandes et petites salles
pour Sociétés.*

PRIX RAISONNABLES



Les cours **VIE ET FOYER**

intéressent toutes les jeunes filles, répondent à leurs aspirations, tiennent compte des rares loisirs de celles qui exercent une profession.

Ecrire à Mme **Chevalier**, anc. dir. fond. d'Auxilia, 10, Ch. du Languedoc, Lausanne

Famille d'instituteur désire placer à Pâques 1944 ses deux garçons de 15 ans Lausanne (ou environs) d'où ils pourraient fréquenter les écoles. En

échange

on prendrait deux garçons ou filles (de la même ou de différentes familles) désirant apprendre l'allemand. Proximité de Soleure. S'adresser sous chiffre **OFA 4029 B** à **Orell Fussli-Annonces, Berne.**